

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



Numéro de publication: **0 483 056 B1**

12

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

49 Date de publication du fascicule du brevet: **22.11.95** 51 Int. Cl.⁶: **E06B 3/58**, E04B 2/96

21 Numéro de dépôt: **91810760.8**

22 Date de dépôt: **27.09.91**

54 **Cadre pour panneau de revêtement ou de fenêtre.**

30 Priorité: **22.10.90 CH 3358/90**

43 Date de publication de la demande:
29.04.92 Bulletin 92/18

45 Mention de la délivrance du brevet:
22.11.95 Bulletin 95/47

84 Etats contractants désignés:
AT BE DE DK ES FR GB IT NL SE

56 Documents cités:
EP-A- 0 011 901 EP-A- 0 223 132
EP-A- 0 280 832 WO-A-82/04279
DE-A- 3 728 016 FR-A- 2 039 718
GB-A- 1 539 724

73 Titulaire: **FERRONNERIE GENEVOISE S.A.**
12, Chemin du Château-Bloc
CH-1219 Le Lignon (CH)

72 Inventeur: **Hürlimann, Kurt**
40, Avenue du Lignon
CH-1219 Le Lignon (CH)

74 Mandataire: **Kiliaridis, Constantin et al**
Bugnion S.A.,
10, Route de Florissant,
Case Postale 375
CH-1211 Genève 12 (CH)

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne un cadre pour panneau de revêtement ou de fenêtre destiné à assurer la tenue et la fixation d'une plaque extérieure en entourant son pourtour, composé d'un premier profilé agencé pour être assemblé à un support, présentant une surface sur laquelle s'appuyera la plaque par une zone périphérique et sa face intérieure et un second profilé dont une partie forme un rebord s'étendant devant la périphérie du pourtour extérieur de la plaque et une autre partie agencée pour être assemblée par encliquetage dans un logement s'étendant longitudinalement dans le premier profilé, selon le préambule de la revendication 1.

Dans le but de mettre à profit les propriétés aussi bien techniques qu'esthétiques des matériaux tels que le verre ou la pierre ou tout autre matériau et plus précisément les propriétés d'isolation phoniques ou thermiques ainsi que leur facilité de nettoyage, les architectes ont tendance, depuis quelques années, à construire des immeubles revêtus de plaques en matériaux susmentionnés. Pour tirer profit au maximum des propriétés précitées, il faut que l'espace entre les plaques soit le plus petit possible. En principe les plaques sont supportées par des cadres ou similaires qui sont fixés sur les parois à revêtir par des moyens plus ou moins conventionnels. Habituellement, les plaques sont en verre et sont fixées sur des châssis métalliques. Au début on a commencé par coller des plaques de verre sur le châssis métallique avec un certain nombre d'inconvénients qui sont le danger que la plaque se décolle, l'attention particulière qu'il faut fournir lors du transport de ces plaques sur le chantier pour le collage, les plaques étant particulièrement fragiles. D'autres solutions ont été envisagées pour remédier à ces inconvénients comme celle proposée dans la demande de brevet FR 2 619 587 dans laquelle les plaques sont fixées sur un châssis entourant le pourtour de la plaque et présentant un rebord pour assurer la tenue de ladite plaque. La mise en place de plaques sur le châssis nécessite un certain nombre de manutentions et notamment dans certains cas le cadre est formé de deux profilés qui sont assemblés par vissage. Ainsi, la préparation des panneaux de revêtement, c'est-à-dire du châssis avec la plaque, demande un travail relativement long à l'atelier avant le transport des panneaux sur le chantier.

Dans le GB-A-1 539 724 on propose un cadre pour panneau de revêtement ou de fenêtre formé de deux profilés assemblés par encliquetage, ledit cadre entourant le pourtour d'une plaque extérieure.

La présente invention a pour but de proposer un cadre, ainsi qu'un panneau de revêtement permettant d'assurer un montage rapide de la plaque sur le cadre, une bonne tenue de la plaque par le cadre tout en respectant les exigences esthétiques et diminuant au minimum l'espace entre deux panneaux de revêtement juxtaposés.

Le cadre selon l'invention est caractérisé par le fait, que le second profilé comprend une partie de section transversale est en forme de U dont la hauteur est égale à la distance des deux parois parallèles du logement du premier profilé et la largeur de ladite partie en forme de U est inférieure ou égale à la profondeur du logement, que ladite partie dont la section transversale en forme de U est solidaire du reste du profilé par l'une des extrémités du U, que les deux faces du logement du premier profilé et le second profilé sont munis de moyens complémentaires pour un assemblage par encliquetage irréversible, lesdits moyens complémentaires comprenant une nervure disposée sur la paroi du logement la plus proche de la surface sur laquelle s'appuyera la plaque, ladite nervure étant dirigée vers l'intérieur du logement et destinée à collaborer avec une rainure conjuguée de la partie en U du second profilé, d'un décrochement en forme de L prévu sur l'extrémité libre de la seconde paroi parallèle dudit logement, et une paroi du second profilé solidaire avec la partie en U dimensionnée et disposée de sorte que l'assemblage des deux profilés ferme le logement du premier profilé et son bord vient se positionner dans ledit décrochement en L.

Les avantages du cadre selon l'invention sont le fait que la plaque est tenue de tous les côtés évitant les déformations que l'on rencontre des fois lorsque la plaque n'est tenue que sur deux côtés, et le fait que le cadre est composé de deux profilés qui sont assemblés par encliquetage ce qui permet un montage très rapide lors de la mise en place de la plaque sur le cadre avant le transport du panneau sur le chantier et le fait que l'encliquetage est irréversible évitant un désassemblage accidentel, voire volontaire.

Selon une variante d'exécution, le cadre présente un logement pour une garniture sur laquelle reposera la plaque afin d'éviter le contact direct entre la plaque et le cadre tout en assurant une étanchéité derrière la plaque évitant le passage d'humidité, poussière, rendant ainsi, inutile le nettoyage de la plaque sur sa face intérieure. Il est également possible afin d'une part, faciliter la mise en place de la plaque avant l'assemblage du second profilé et, d'autre part, améliorer l'étanchéité et la tenue de la plaque, de disposer sur la face d'appui du cadre une bande autocollante double face.

Egalement, dans le but d'éviter le contact direct entre le rebord du cadre et la plaque et d'assurer également une étanchéité le second profilé présente une rainure dans la partie fermant le rebord dans laquelle prend place une garniture d'étanchéité.

L'invention concerne également un panneau de revêtement pour paroi tel que défini par les revendications 6 ou 7.

L'invention sera décrite plus en détail à l'aide du dessin annexé.

La figure 1 est une vue en coupe transversale du premier profilé.

La figure 2 est une coupe transversale du second profilé.

La figure 3 est une vue en coupe partielle des deux panneaux de revêtement comprenant une plaque et un cadre selon l'invention.

Le cadre selon l'invention est composé essentiellement de deux profilés dont les sections transversales sont représentées aux figures 1 et 2.

Le cadre est de préférence de forme rectangulaire, néanmoins toute forme polygonale peut être fabriquée sans aucun problème au moyen de ces deux profilés.

A la figure 1 nous avons représenté en coupe le premier profilé 1 qui est destiné à être fixé sur un support tel qu'une paroi qui peut être aussi bien verticale, inclinée ou horizontale ou sur tout autre support ou châssis prévu à cet effet. La partie du profilé faisant l'objet de la présente invention et contribuant à la tenue d'un panneau fait d'un matériau tel que verre, pierre, synthétique, etc. est celle représentée à la partie inférieure du dessin. Elle est composée d'un logement 2 et d'une surface 3 sur laquelle s'appuiera la plaque. Le logement est formé de deux parois 4 et 5 parallèles et d'une paroi 6 perpendiculaire à ces deux parois. La paroi 6 peut être inclinée et/ou se trouver plus éloignée de la face ouverte du logement. La paroi 4 se trouve être ici la même que la surface 3 d'appui de la plaque, néanmoins elle pourrait très bien être une paroi qui lui est parallèle c'est-à-dire qu'elle se trouve un peu plus bas que la surface d'appui 3. Néanmoins, pour des raisons d'économie de matière et de coût de fabrication la solution la plus simple est que la paroi 4 soit confondue avec la surface 3 sur laquelle s'appuiera la plaque. La paroi 4 présente à proximité de son arête avec la paroi 6 une rainure d'affaiblissement 7 dans l'épaisseur de la paroi 4 conférant ainsi, une élasticité permettant le déplacement de la paroi dans le sens de la flèche F lors de l'encliquetage du deuxième profilé comme on le verra par la suite. L'extrémité de cette paroi 4 est munie également d'une nervure 8 dirigée vers l'intérieur du logement 2 qui sera appelée à collaborer avec une rainure de forme conjuguée du second profilé. Enfin, la

paroi 5 présente à son extrémité un décrochement 9 en forme de L dans lequel viendra se placer un bord du second profilé et également cet élément constitue un des éléments empêchant le désassemblage intempestif des deux profilés. Nous ne nous étendons pas sur la description des autres parties de ce profilé 1 qui sont utilisées soit pour loger les garnitures d'étanchéité soit pour assurer l'assemblage du profilé 1 sur le support. Néanmoins nous relevons que sur la surface d'appui 3 il y a un logement longitudinal 10 destiné à recevoir une garniture 11 (figure 3) dont le but sera décrit par la suite.

A la figure 2 nous avons représenté le second profilé 20 composé d'une partie en forme de U dont la hauteur H est égale ou légèrement inférieure à la distance entre les faces intérieures des parois 4 et 5 du logement 2 la largeur L est égale ou inférieure à la profondeur du logement 2. Cette partie en U 12 est solidaire d'une deuxième partie 13 présentant une paroi 13a qui viendra fermer le logement 2 et se termine par une partie inclinée 14 qui formera le rebord de tenue de la plaque. Le rebord 14 peut également être perpendiculaire à la surface 13 mais de préférence il forme un angle compris entre 30° et 60° ce qui permet d'assurer, d'un côté, une tenue efficace du panneau et de l'autre côté de contribuer à l'aspect esthétique du panneau de revêtement puisque l'esthétique voudrait que le cadre déborde le moins possible sur la surface extérieure de la plaque. A la jonction des parties 12 et 13, il y a une rainure 15 de forme correspondante à la nervure 8 du premier profilé et qui assurera l'encliquetage lors de l'assemblage. La partie 14 présente une rainure 16 dans laquelle prendra place une garniture 17 (figure 3) évitant le contact direct entre le rebord 14 et la plaque et assurant également une étanchéité contre l'introduction de la poussière, l'humidité, etc... Les dimensions du bord 13a et de la paroi 13 sont choisis de sorte que la paroi 13 puisse prendre place dans le décrochement 9 et fermer le logement 2.

A la figure 3 nous avons représenté deux panneaux de revêtement juxtaposés montés sur le cadre selon l'invention. Nous distinguons le profilé 1 décrit à la figure 1 ainsi que le profilé 20 décrit à la figure 2. Les plaques 18 sont dans le cas présent montées sur le cadre en s'appuyant sur une garniture 11 assurant l'étanchéité entre le cadre et la plaque et ainsi que sur une bande autocollante double face 19 facilitant, d'une part, la mise en place de la plaque sur le premier profilé avant l'assemblage du second profilé et, améliorant, d'autre part, l'étanchéité et la tenue de la plaque sur le profilé 1.

Lors de la préparation du panneau en atelier, on prépare un cadre formé par des profilés du type

1 disposés de sorte que le logement 2 soit dirigé vers l'extérieur du cadre, on dispose sur la surface d'appui 3 du profilé 1 la garniture 11 et éventuellement la bande autocollante 19, on pose la plaque 18, qui dans le cas présente est munie d'un bord biseauté pour collaborer avec le rebord incliné du second profilé 20, et ensuite on glisse le profilé 20 dans le logement 2 assurant l'assemblage par encliquetage. En effet, l'encliquetage se fait en introduisant la partie en U 12 dans le logement 2 et lorsque la rainure 15 arrive à proximité de la nervure 8 du premier profilé une simple pression permet l'encliquetage irréversible.

L'encliquetage est irréversible parce qu'à partir de la situation représentée à la figure 3, il est impossible de faire sortir le profilé 11 du logement 2. En effet, d'une part, l'extrémité 12a de la partie en U se trouve pratiquement en appui sur l'arête entre les faces 4 et 6 du logement, la partie légèrement plate 12b se trouve en appui sur la paroi 5, et le bord 13a de la surface 13 se trouve dans le décrochement 9 ce qui rend tout déplacement ou tentative de faire tourner le profil 20 autour d'un axe perpendiculaire au plan du dessin impossible évitant ainsi tout désassemblage intempestif. Le seul moyen de démonter le profilé 20 est de le faire glisser le long du profilé 1 tant que ce déplacement n'est pas empêché par les autres profilés transversaux. Néanmoins, l'encliquetage peut ne pas être irréversible si l'on prévoit une plus grande élasticité des éléments contribuant à cet assemblage.

La forme de la partie en U 12, la nervure 8 et la rainure 15 ainsi que le décrochement 9 constituent les éléments indispensables pour permettre, d'une part, un encliquetage facile et, d'autre part, un encliquetage pratiquement irréversible assurant ainsi la bonne tenue de la plaque 18 sans avoir à utiliser des moyens de montage demandant un travail relativement long.

Comme indiqué précédemment, il est possible que le rebord 14 n'est pas incliné. Il peut être parallèle à la surface du panneau, il sera, par exemple, introduit dans une rainure de la plaque pour autant que la plaque soit relativement épaisse. Une autre solution serait que le bord de la plaque soit arasé de sorte que le rebord prenne place et forme une surface continue avec la plaque.

Les profilés 1 et 20 sont de préférence en métal néanmoins, en fonction des applications ils peuvent être en tout autre matériau adéquat.

La rainure d'affaiblissement 7 facilite le déplacement de la paroi 4 dans le sens de la flèche F lors de l'encliquetage.

Toute forme polygonale symétrique ou non peut être réalisée pour le cadre.

Revendications

1. Cadre pour panneau de revêtement ou de fenêtre destiné à assurer la tenue et la fixation d'une plaque extérieure (18) entourant son pourtour, composé d'un premier profilé (1) agencé pour être assemblé à un support, présentant une surface (3) sur laquelle s'appuyera la plaque (18) par une zone périphérique et sa face intérieure et un second profilé (20) dont une partie forme un rebord (14) s'étendant devant la périphérie du pourtour extérieur de la plaque (18) et une autre partie (12) agencée pour être assemblée par encliquetage dans un logement (2) s'étendant longitudinalement dans le premier profilé (1), (1) formé de deux parois parallèles (4, 5) à la surface (3) sur laquelle s'appuyera la plaque (18) et une paroi (6) liant les deux autres (4, 5), caractérisé par le fait que le second profilé (20) comprend une partie (12) de section transversale en forme de U dont la hauteur (H) est égale à la distance des deux parois parallèles (4, 5) du logement (2) du premier profilé (1) et la largeur de ladite partie (12) est en forme de U est inférieure ou égale à la profondeur du logement (2), que ladite partie (12) dont la section transversale en forme de U est solidaire du reste du profilé (20) par l'une des extrémités du U, que les deux faces du logement (2) du premier profilé (1) et le second profilé (20) sont munis de moyens complémentaires pour un assemblage par encliquetage irréversible, lesdits moyens complémentaires comprenant une nervure (8) disposée sur la paroi (4) du logement (2) la plus proche de la surface (3) sur laquelle s'appuyera la plaque (18), ladite nervure (8) étant dirigée vers l'intérieur du logement (2) et destinée à collaborer avec une rainure (15) conjuguée de la partie en U (12) du second profilé (20), d'un décrochement en forme de L (9) prévu sur l'extrémité libre de la seconde paroi parallèle (5) dudit logement (2), et une paroi (13) du second profilé (20) solidaire avec la partie en U (12) dimensionnée et disposée de sorte que l'assemblage des deux profilés (1, 20) ferme le logement (2) du premier profilé (1) et son bord (13a) vient se positionner dans ledit décrochements (9) en L.
2. Cadre selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'une des parois parallèles du premier profilé (1) coïncide de préférence avec la paroi sur laquelle reposera la plaque (18) et présente des moyens (10) pour la tenue d'une garniture (11) sur laquelle s'appuiera la plaque (18) évitant le contact direct plaque/cadre.

3. Cadre selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que le rebord (14) du second profilé (20) comprend une rainure (16) dans laquelle sera logée une garniture (17) en matériau déformable élastiquement. 5
4. Cadre selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que la paroi (4) du logement (2) munie de la nervure (8) présente une rainure (7) de préférence le long de son arête avec la paroi (6) liant les faces parallèles (4, 5), affaiblissant localement son épaisseur et conférant une élasticité à ladite paroi (4) pour faciliter l'assemblage par encliquetage. 10 15
5. Cadre selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que le rebord (14) est formé d'une partie inclinée du second profilé vers l'intérieur du cadre et que ladite inclinaison est comprise entre 30° et 60° par rapport au plan du cadre sur lequel s'appuie la plaque (18). 20
6. Panneau de revêtement ou de fenêtre comprenant un cadre tel que défini par l'une des revendications 1 à 5 et une plaque. 25
7. Panneau selon la revendication 6, caractérisé par le fait qu'une bande autocollante double face (19) est disposée entre la plaque (18) et la surface (3) du cadre, contribuant à la mise en place et à la tenue de la plaque. 30

Claims

1. A frame for a cladding or window panel intended for holding and fixing an outer plate (18) surrounding its perimeter, said frame being composed of a first profile (1) arranged to be assembled on a support, having a surface (3) on which the plate (18) will bear by means of a peripheral zone and its inner face and a second profile (20), one portion of which forms a border (14) extending in front of the periphery of the outer perimeter of the plate (18) and another portion (12) of which is arranged to be assembled by snap-fitting into a housing (2) extending longitudinally in the first profile (1), being formed from two walls (4, 5) parallel to the surface (3) on which the plate (18) will bear, and a wall (6) connecting the two others (4, 5), characterized in that the second profile (20) comprises a portion (12) of U-shaped cross section whose height (H) is equal to the distance between the two parallel walls (4, 5) of said housing (2) of the first profile (1) and the width of said U-shaped portion (12) is less than or equal to the depth of said housing (2), 35 40 45 50 55

that said portion (12) whose cross section is U-shaped is integral with the remainder of the profile (20) by means of one of the ends of the U and that the two faces of the housing (2) of the first profile (1) and the second profile (20) are equipped with complementary means for assembly by irreversible snap-fitting, said complementary means comprising a rib (8) disposed on the wall (4) of said housing (2) nearest to the surface (3) on which the plate (18) will bear, directed towards the inside of the housing (2) and intended for cooperating with a conjugate groove (15) of the U-shaped portion (12) of the second profile (20), a ledge (9) whose cross section is L-shaped and which is provided on the free edge of the second parallel wall (5) of said housing (2) and a wall (13) of the second profile (20) integral with the U-shaped portion (12), this wall (13) being so dimensioned and arranged that the assembly of the two profiles (1, 20) closes the housing (2) of the first profile (1) and its edge (13a) is positioned onto said L-shaped ledge (9).

2. The frame as claimed in claim 1, characterized in that one of the parallel walls of the first profile (1) preferably coincides with the wall on which the plate (18) will lie and has means (10) for holding an insert (11) on which the plate (18) will bear preventing direct plate/frame contact.
3. The frame as claimed in either of claims 1 or 2, characterized in that the border (14) of the second profile (20) comprises a groove (16) in which an insert (17) made of flexibly deformable material will be housed.
4. The frame as claimed in one of claims 1 to 3, characterized in that the wall (4) of the housing (2) equipped with the rib (8) has a groove (7) preferably along its corner with the wall (6) connecting the parallel faces (4, 5), locally weakening its thickness and imparting a flexibility to said wall (4) in order to make assembly by snap-fitting easier.
5. The frame as claimed in one of claims 1 to 4, characterized in that the border (14) is formed from an inclined portion of the second profile towards the inside of the frame and that said inclination is between 30° and 60° with respect to the plane of the frame on which the plate (18) bears.
6. A cladding or window panel comprising a frame as defined by one of claims 1 to 5 and a plate.

7. The panel as claimed in claim 6, characterized in that a double-sided self-adhesive strip (19) is disposed between the plate (18) and the surface (3) of the frame, contributing to the installation and the holding of the plate.

5

Patentansprüche

1. Rahmen für Verkleidungsplatte oder Fensterfach, der dazu vorgesehen ist, den Halt und die Befestigung einer seinen äusseren Umfang umgebenden äusseren Platte (18) zu gewährleisten und welcher aus einem ersten und einem zweiten profilierten Teil (1, 20) und einem andern Teil (12) besteht, wobei das erste profilierte Teil (1) dazu vorgesehen ist, um mit einer Stütze zusammengefügt zu werden, welche eine Fläche (3) aufweist, auf der sich die Platte (18) mit einer Umfangszone und ihrer inneren Fläche abstützt, wobei ein Teil des zweiten profilierten Teils (20) einen Rand (14) bildet, der sich vor der Peripherie des äusseren Umfangs der Platte (18) erstreckt, und wobei das andere Teil (12) dazu vorgesehen ist, um durch Einrasten in eine Ausnehmung (2) montiert zu werden, welche sich der Länge nach im ersten profilierten Teil (1) erstreckt und aus zwei zur Fläche (3) parallelen Wänden (4, 5), auf der die Platte (18) aufliegt, und aus einer Wand (6) besteht, welche die beiden anderen Wände (4, 5) verbindet, dadurch gekennzeichnet, dass das zweite profilierte Teil (20) ein Teil (12) mit einem U-förmigen Querschnitt aufweist, dessen Höhe (H) gleich dem Abstand zwischen den parallelen Wänden (4, 5) der Ausnehmung (2) des ersten profilierten Teils (1) ist und dessen Breite kleiner als die Tiefe der Ausnehmung (2) oder gleich dieser Tiefe ist, dass das genannte Teil (12) mit U-förmigem Querschnitt mit dem Rest des profilierten Teils (1) durch eines der Enden des U fest verbunden ist, dass die beiden Seiten der Ausnehmung (2) des ersten profilierten Teils (1) und das zweite profilierte Teil (20) mit komplementären Mitteln zum Montieren durch irreversibles Einrasten versehen sind, wobei die genannten komplementären Mittel eine Rippe (8), einen L-förmigen Absatz (9) am freien Enden der zweiten parallelen Wand (5) der genannten Ausnehmung (2) und eine Wand (13) des zweiten profilierten Teils (20) aufweisen, wobei die Rippe (8) auf der der Fläche (3) am nächsten liegenden Wand (4) der Ausnehmung (2) angeordnet ist, auf welcher sich die Platte (18) abstützt, wobei die genannte Rippe (8) in das Innere der Ausnehmung (2) gerichtet und dazu vorgesehen ist, mit einer entsprechenden Nut des U-förmigen Teils (12) des zweiten

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

profilierten Teils (20) zusammen zu arbeiten, und wobei die genannte Wand (13) fest am U-förmigen Teil (12) angebracht und so ausgebildet und angeordnet ist, dass das Zusammensetzen der zwei profilierten Teile (1, 20) die Ausnehmung (2) des ersten profilierten Teils (1) schliesst und der Rand (13a) der Wand (13) in den genannten L-förmigen Absatz (9) eingreift.

2. Rahmen nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, dass eine der parallelen Wände des ersten profilierten Teils (1) vorzugsweise mit der Wand, auf der sich die Platte (18) absützt, zusammenfällt und Mittel (10) für das Halten einer Dichtung (11) aufweist, auf welcher sich die Platte (18) abstützt, wodurch der direkte Kontakt Rahmen/Platte vermieden wird.

3. Rahmen nach einem der Ansprüche 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, dass der Rand (14) des zweiten profilierten Teils (20) eine Nut (16) aufweist, in welcher eine Dichtung (17) aus elastisch verformbarem Material untergebracht wird.

4. Rahmen nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, dass die mit einer Rippe (8) versehene Wand (4) der Ausnehmung (2) eine Nut (7) aufweist, die vorzugsweise entlang ihrer Kante mit der die parallelen Seiten (4, 5) verbindenden Wand (6) verläuft, wodurch ihre Dicke örtlich verjüngt und der genannten Wand (4) eine gewisse Elastizität verlieht wird, um das Zusammensetzen durch Einrasten zu erleichtern.

5. Rahmen nach einem der Ansprüche 1 bis 4, dadurch gekennzeichnet, dass der Rand (14) aus einem Teil des zweiten profilierten Teils gebildet ist, welches in Richtung des Rahmenebenen geneigt ist, und dass diese Neigung zwischen 30° und 60° in Bezug auf die Rahmenebene beträgt, auf welcher sich die Platte (18) abstützt.

6. Verkleidungsplatte oder Fensterfach mit einem durch einen der Ansprüche 1 bis 5 definierten Rahmen und einer Platte.

7. Platte nach Anspruch 6, dadurch gekennzeichnet, dass ein doppelseitig selbstklebender Streifen (19) zwischen der Platte (18) und der Fläche (3) des Rahmens angeordnet ist, was zum Instellungbringen und zum Halt der Platte beiträgt.

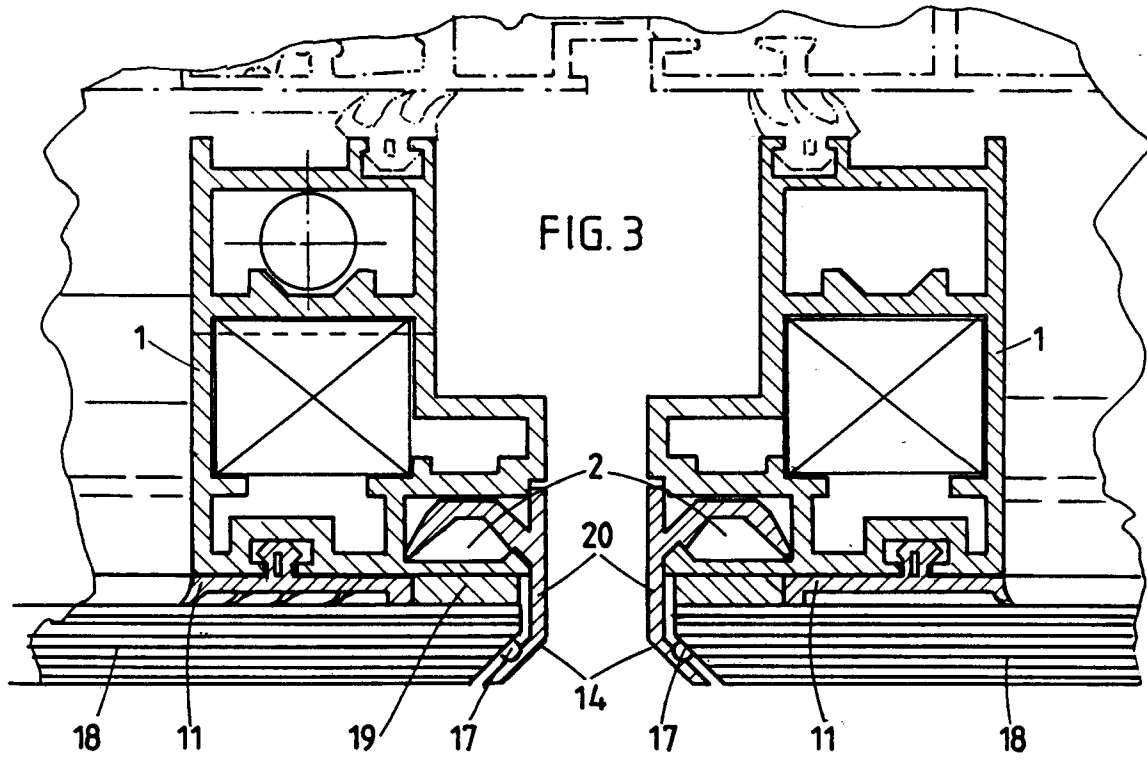


FIG. 1

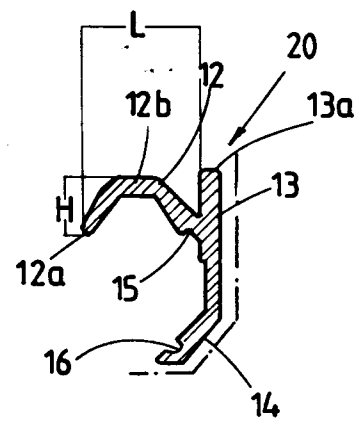
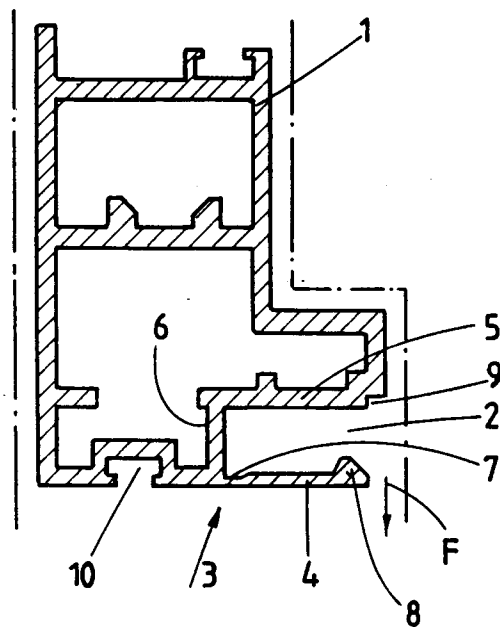


FIG. 2